



Syndicat National des Cadres Pénitentiaires

Affilié à la CFTD (Confédération Française Démocratique du Travail)

505, rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI CEDEX
Tél: 03.61.16.23.15 ou 03.27.71.12.96 Fax: 03.27.96.97.06

VISITES DES ETABLISSEMENTS DISP LYON : CP SAINT-QUENTIN-FALLAVIER MA LYON-CORBAS CP BOURG EN BRESSE

Les 5 et 6 novembre dernier, une délégation du SNCP-CFTD composée du secrétaire national Eric FIEVEZ et du secrétaire régional Grégory DESARMAGNAC a rencontré les personnels du corps de commandement de plusieurs établissements de la Direction Interrégionale de Lyon.

Les constats sont variés mais l'inquiétude est réelle face aux nombreuses incertitudes relatives au statut et à son application, ou plus simplement quant au métier même d'officier pénitentiaire.

Au CP SAINT-QUENTIN FALLAVIER, une équipe d'encadrement renouvelée en quasi totalité assiste la Direction locale dans la reprise en main d'un établissement marqué par des crises successives les années précédentes. L'effectif d'officiers est encore incomplet, un poste restant à pourvoir.

Si sur cet établissement la situation des logements de fonction ne pose pas de difficultés actuellement, l'inquiétude sur ce point demeure pour l'avenir.

Plus prégnante est celle du paiement des astreintes pour les officiers non logés, dont le montant comme nous le savons tous, reste ridiculement bas : 110€ pour une semaine d'astreinte (pour comparatif, une journée de CET d'un cadre A de la fonction publique est rachetée 120€ par l'Etat).

Les officiers, loin de ne penser qu'à leur statut, se mobilisent aussi autour de l'exercice de leurs missions et font état de problèmes importants à manager le personnel de surveillance, se sentant démunis en termes de moyens pour motiver et récompenser les surveillants toujours présents et professionnels, et sanctionner les quelques agents qui contribuent par un absentéisme systématique, organisé et injustifié à perturber le bon fonctionnement de la structure (6 à 7 postes sont régulièrement découverts par jour en raison de cet absentéisme, laissant des quartiers sensibles comme le QI ou le QD sans surveillance !!!).

Le rôle même de chef d'équipe que doit assurer l'encadrement est dès lors bien limité, au détriment de tous, l'administration comprise.

Une réaction rapide de l'administration doit être envisagée afin de mettre un terme à cet absentéisme critique connu au CP.





Syndicat National des Cadres Pénitentiaires

Affilié à la CFTD (Confédération Française Démocratique du Travail)

505, rue de Quincy, BP 707, 59507 DOUAI CEDEX
Tél: 03.61.16.23.15 ou 03.27.71.12.96 Fax: 03.27.96.97.06

A la MA LYON CORBAS, où nous avons reçu un tout aussi bon accueil par le personnel de commandement que dans les autres établissements visités, nous avons rencontré une équipe d'officiers en détresse, démobilisée par la gestion aberrante faite par l'administration du dossier des logements de fonctions.

En effet, il nous a été précisé qu'à compter de l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation relative aux logements de fonctions (septembre 2015), plus aucun officier de la MA ne serait logé à l'exception du chef de détention et de son adjointe, quand bien même le Ministère des Finances a validé la concession de 5 logements pour les officiers !!!

Seule bloque l'administration qui prétexte que les officiers restants ne remplissent pas les conditions définies par les textes. Ceux-ci fonctionnant sur un régime de permanences (présence effective sur site tout le week-end) et non d'astreintes, ils ne pouvaient y prétendre.

Monsieur le Directeur adjoint nous a d'ailleurs confirmé qu'il avait "préparé" l'équipe des officiers à ne voir aucun d'entre eux logés à l'exception du chef de détention et son adjointe. Ce n'est que par une négociation locale que l'adjointe au chef de détention, parfaitement légitime à bénéficier d'un logement par NAS, n'a pu voir son droit aboutir. Car comme tous les autres adjoints au chef de détention de France, ce poste n'est pas reconnu par l'administration !!!

Les officiers de la MA LYON, tous à leur poste, sans aucune défaillance ou déloyauté envers leur hiérarchie, se sentent visiblement sacrifiés sans même un motif valable, et les envies de fuite se font nettement sentir.

Enfin au **CP BOUR-EN-BRESSE**, nous avons pu rencontrer une équipe d'officiers incomplète : 2 postes sont encore vacants et nos collègues ont passé un été difficile à 3 officiers pour 9 postes prévus à l'organigramme. Il en résulte que chacun d'entre eux est totalement débordé, à un tel point nous ont-ils confié qu'ils avaient rarement le temps de se retrouver en équipe pour échanger.

Tout comme à la MA LYON CORBAS, les officiers du CP BOURG-EN-BRESSE sont durement touchés par la gestion chaotique des logements de fonctions et l'échéance de septembre 2015 approche à grand pas, avec la déplorable crainte de laisser plusieurs officiers à la rue.

La question de la mobilité, de l'avancement et des perspectives de carrière sont aussi des préoccupations importantes de nos collègues.

Certains officiers, là encore pourtant toujours investis dans leurs missions, ont également évoqués des sujets plus précis, mais non moins intéressants.

Il est ainsi relevé qu'il est très dommageable que la Direction Interrégionale n'organise plus depuis des années des réunions de chef de détention des établissements du ressort afin de mieux échanger et trouver des solutions aux problématiques.





Syndicat National des Cadres Pénitentiaires

Affilié à la CFTD (Confédération Française Démocratique du Travail)

505, rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI CEDEX
Tél: 03.61.16.23.15 ou 03.27.71.12.96 Fax: 03.27.96.97.06

La suppression des psychologues des personnels dans plusieurs structures est tout aussi décriée, son intervention étant très bénéfique pour l'ensemble des agents.

En définitive, nous avons rencontré des lieutenants (le mot est juste car sur un total de 25 officiers sur ces 3 établissements, on ne trouve qu'un seul commandant, chef USHI, et un seul capitaine, chef USHA ,2 capitaines chefs de détention), qui sont tous présents et impliqués dans leur métier.

Aucun d'entre eux n'affiche sa défiance ou sa déloyauté envers l'institution ou sa Direction, mais tous recherchent l'application d'un statut décent, la construction d'une carrière intéressante et stimulante, et la reconstruction d'une fonction en pleine perte d'identité.

Les idées sont nombreuses, la motivation et l'énergie sont là ! Plaise à l'administration d'apprendre à soutenir ses officiers et à canaliser positivement cette bonne volonté en répondant rapidement et avec force aux inquiétudes légitime du personnel de commandement.

**Nous n'encourageons pas la défiance et la contestation mais au contraire de trouver les solutions propres à amener le bien commun : celui des officiers et celui de l'administration.
Gagnant-Gagnant.**

La délégation du SNCP-CFTD